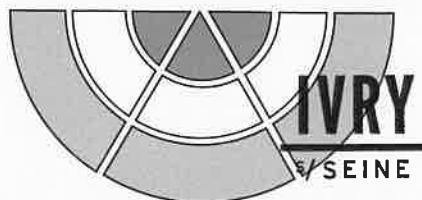


OK/NL/SS



Arrêtés municipaux

CIRCULATION

EXTRAIT DU REGISTRE

RUE VEROLLOT (V.C.)

Mesures définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que les déplacements des collégiens, notamment ceux du secteur Quartier Parisien-Vérolot, vers le collège Pasteur sis 50 rue Pasteur à Villejuif, nécessitent la mise en place d'une traversée piétonne de la rue Vérolot,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Vérolot à hauteur du n°49** à compter du **26 août 2022** à **9 heures** :

- **Création d'une traversée piétonne.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions ont été matérialisées réglementairement.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Ville de Villejuif – 1 Esplanade Pierre-Yves Cosnier – 94800 Villejuif.

FAIT EN MAIRIE, LE 25 AOUT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 26 AOUT 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon